

AIEST

# Bulletin



MATTHEW D. LOEB



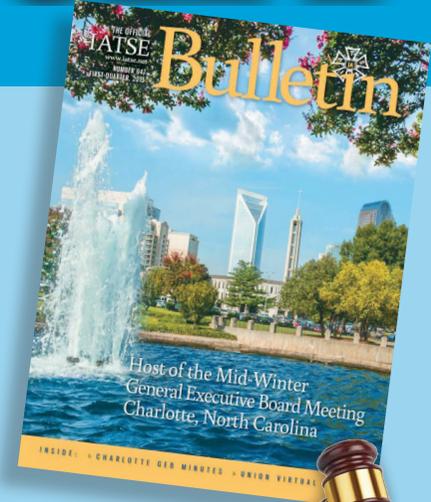
@MATTHEWLOEB

## LETRE DU PRÉSIDENT

NUMÉRO 647  
PREMIER TRIMESTRE-2015

### Ça prend un village

*Il y a presque sept ans maintenant, j'ai été choisi comme président international pour diriger cette grande Alliance. Le temps semble avoir passé rapidement, mais nos progrès ont été significatifs. Nous avons affronté l'adversité et, comme plusieurs autres syndicats, nous continuons d'avoir du succès malgré les obstacles majeurs que nous rencontrons.*



### DEUX DÉCISIONS DE LA COUR SUPRÊME DU CANADA RENDENT LES SYNDICATS OPTIMISTES



En l'espace de deux semaines, au début de 2015, la Cour suprême du Canada a rendu deux décisions favorables aux syndicats canadiens.

La première décision vient résoudre un litige entre la Gendarmerie royale du Canada et le Procureur général du Canada où les premiers s'étaient fait refuser la possibilité de choisir un agent négociateur indépendant de leur employeur. La Cour a statué que cette situation violait le principe de la liberté d'association prévu dans la Charte des droits et libertés et la Gendarmerie royale du Canada pourra ainsi choisir un agent-négociateur indépendant.

Un deuxième jugement est venu mettre fin à une dispute entre la Fédération du travail de la Saskatchewan et le gouvernement de cette province. Le gouvernement de la province avait légiféré en 2008 pour enlever le droit de grève à ses employés de service en vertu d'une loi sur les services essentiels. Une autre loi de ce même gouvernement venait éliminer le système des cartes d'application pour adhérer à un syndicat et elle introduisait d'autres changements pour rendre plus difficile la syndicalisation en milieu de travail tout en facilitant le retrait des droits de négociation à un syndicat.

La décision de la Cour suprême dans ce dernier cas vient couper la poire en deux. Dans un premier temps, la Cour a maintenu les dispositions défavorables à la

**N**on seulement nous avons survécu à la pire crise économique depuis la grande dépression, nous avons aussi survécu en améliorant nos finances, en soutenant des initiatives cruciales et en allouant des sommes au Fonds de défense lorsqu'il était approprié de le faire. Nous avons aussi élaboré et subventionné des programmes d'éducation et de formation pour améliorer la sécurité au travail et parfaire la compétence des membres que nous représentons. Et finalement, après avoir été locataires pendant plus de 120 ans, nous avons fait l'acquisition d'un local permanent pour le Bureau général. Notre persévérance envoie un message à nos membres, à nos sections locales, aux employeurs et aux autres organismes avec qui nous interagissons.

Nous avons aussi été témoins des pires attaques de l'histoire contemporaine contre le mouvement des travailleurs partout à travers les États-Unis et le Canada. Les lois conçues pour affaiblir les syndicats et les causes progressistes se sont multipliées. Bien subventionnés et bien organisés, nos adversaires ont cherché sans répit à détruire les syndicats en utilisant des méthodes sophistiquées qui ont, malheureusement, souvent bien fonctionné. Ces dernières années, des millions d'employés ont été rayés des rangs du mouvement des travailleurs. Malgré tout, l'AIEST a continué de grandir et de prospérer. Notre membership a augmenté de plus de 10 % pendant toutes ces attaques et nous continuons de croître.

Notre succès repose sur plusieurs choses, entre autres sur la modernisation de notre organisation grâce à des communications à la fine pointe de la technologie. La formation de nos membres pour qu'ils deviennent plus compétents et qu'ils travaillent de façon plus sécuritaire vient appuyer notre position de fournisseur incontournable de main d'œuvre qualifiée. Un leadership fort nous apporte la réussite et offre la meilleure représentation possible à nos membres qui le méritent bien. Enfin, nous demeurons actifs politiquement et toute la communauté des travailleurs profite de notre activisme qui crée un environnement favorable à la réussite.

Je crois sincèrement que nous sommes présentement l'une des plus grandes organisations du travail et je veux remercier les dirigeants et les membres de cette Alliance pour tout ce qui a été accompli. Il faut être plusieurs à travailler pour transformer une vision du succès en une réalité. Cette réalité, c'est la prospérité de nos membres et de leurs familles. C'est une mission importante et cruciale et ça prend un village pour l'accomplir. Vous êtes ce village. ■

### AVIS OFFICIEL

Le bureau général de l'IATSE tiendra sa réunion régulière du milieu de l'été au Westin Nova Scotian, 1181 Hollis Street, Halifax, Nouvelle Écosse, B3H 2P6, à partir de 10 h le lundi 27 juillet

jusqu'au vendredi, 31 juillet 2015. Tous les sujets soumis à l'attention du conseil doivent être acheminés au Bureau général au plus tard quinze (15) jours avant les réunions. ■ Les représentants des sections locales qui désirent assister à ces réunions doivent faire leurs réservations au Westin Nova Scotian en appelant directement au numéro (902) 496-8585 ou (877) 993-7846. Le tarif de chambre d'invités pour l'IATSE est de 199 \$ (CAN) plus les taxes applicables pour les chambres en occupation simple ou double. Pour obtenir ce tarif privilégié vous devez identifier votre affiliation à l'IATSE. ■ La rencontre des employés de scène se tiendra au Westin Nova Scotia, dimanche le 26 juillet 2015 à 9 h dans le Atlantic Ballroom. Les représentants des techniciens de scène, des habilleurs et des sections locales mixtes sont les bienvenus. ■ La date limite pour réserver est fixée au 4 juillet 2015. ■

(Suite à la page 4)

WWW.IATSE.NET

## L'importance des affiliations

*Il y a un certain nombre d'années, l'AFL-CIO lançait une campagne de solidarité et d'affiliation. Le but de la campagne était d'augmenter le niveau des affiliations des syndicats locaux, à la fois auprès des Fédérations des États et des Conseils centraux du travail.*



JAMES B. WOOD

L'article 19 de la section 22 de la Constitution et des règlements mandate toutes les sections locales, à l'exception des départements spéciaux, « pour qu'elles obtiennent et maintiennent des affiliations avec leur État ou leur province ainsi qu'avec les organisations centrales du travail telles la Fédération américaine du travail, le Congrès des organisations industrielles ou le Congrès du travail canadien ».

Au début de la campagne de solidarité et d'affiliations, chaque syndicat s'était vu remettre un rapport indiquant le nombre de leurs syndicats locaux qui étaient affiliés avec chacune des Fédérations des États. Du lot des cinquante-quatre organisations affiliées à l'AFL-CIO, à l'époque, l'AIEST s'était classée au second rang pour ce qui était du pourcentage total des membres que nos sections locales avaient affilié avec les différentes fédérations des États. Manifestement, la plupart des sections locales étaient au fait de leurs obligations constitutionnelles et elles étaient déjà affiliées. Celles qui n'étaient pas encore affiliées ont vite fait de régulariser leurs situations une fois contactées par l'Internationale.

Aujourd'hui, l'AFL-CIO et le CTC croient toujours que, pour faire avancer sa cause, la main-d'œuvre syndiquée doit favoriser l'activisme non seulement au niveau national, mais aussi au niveau des États, des provinces et aussi au niveau des Conseils centraux du travail. Les entités subordonnées doivent être à la hauteur et par conséquent les deux groupes nationaux s'engagent à renforcer leurs organisations pour accroître l'efficacité de ces dernières.

Je suis confiant que les sections locales ont maintenu leurs affiliations requises depuis. Être en règle avec la Constitution internationale et les règlements est en soi une très bonne chose, mais les affiliations avec ces entités ont un impact positif pour la vie de nos membres et de leurs communautés. L'affiliation et l'implication au niveau de l'État, de la province et de l'organisation centrale du travail sont des façons extrêmement efficaces d'être présent dans les communautés où nos membres habitent et travaillent. Ensemble,

ces organismes regroupent les différents syndicats pour qu'ils s'aident mutuellement dans des actions au travail, qu'ils participent aux campagnes politiques et aux enjeux concernant la famille et qu'ils fassent aussi sentir leur présence auprès des gouvernements locaux et provinciaux en plus de coordonner des campagnes d'entraide dans les communautés, en temps de crise.

Bien que l'affiliation et le paiement des per capita soient un premier pas important, c'est seulement lorsque ces affiliations interagissent avec les organisations centrales du travail des États ou des provinces qu'elles prennent toute leur importance. Plusieurs de nos sections locales ont élu ou nommé des membres comme représentants dans les Fédérations des États, des provinces et des Conseils centraux du travail. Ces membres assistent aux réunions, ils s'assurent que nos sections locales sont bien informées et ils sont prêts à intervenir au besoin. Si votre section locale n'a pas de telle représentation, cherchez alors des volontaires pour aider à créer des liens et développer ce qui en fin de compte sera une relation très bénéfique.

Le mouvement syndical s'appuie sur le principe de la force résultant du nombre. De toute évidence cela est vrai dans le milieu de travail et c'est également vrai lorsque nous combattons des forces qui sont déterminées à nous affaiblir et à enlever à nos membres tous ces gains durement acquis. Travailler avec vos fédérations des États, des provinces et des Conseils centraux du travail est l'une des façons de renforcer votre communauté.

### LE STATUT DE RETRAITÉ

En accord avec l'article quatorze, sections 1A et 1B de la Constitution et des règlements de l'Internationale, la taxe per capita pour les membres retraités doit être de 4,50 \$ par trimestre. Les membres retraités doivent avoir le droit de parole lors des assemblées, mais ils n'ont pas le droit de voter ou d'occuper un poste d'officier. Ils peuvent servir comme délégués. Les détenteurs de cartes en or doivent être considérés comme des membres à vie et être exemptés de tout paiement de taxe per capita à l'Internationale. ■

Les vice-présidents internationaux John M. Lewis et Damian Petti, l'assistant du président Sean McGuire, la représentante internationale Julia Neville, la déléguée au CTC Kelly Moon, la directrice des opérations du Bureau canadien Krista Hurdon et le conseiller juridique canadien Ernie Schirru ont présenté au Bureau général de direction un rapport sur les derniers développements au Canada depuis la dernière rencontre du Bureau général à Seattle (et qui ne font pas l'objet d'un rapport distinct, ailleurs dans le Bulletin).

### NOMINATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT INTERNATIONAL

Le vice-président Lewis a annoncé l'embauche de Jason Vergnano à titre de représentant international pour aider le Bureau canadien à assumer l'augmentation continue du volume de travail. Avec cette embauche, l'AIEST se positionne pour l'avenir et pour la relève. Le confrère Vergnano a démontré son engagement lorsqu'il était agent d'affaires de la section locale 56 et il est bilingue, un besoin qu'il fallait combler au niveau des communications.

### SECTION LOCALE 58 - SCÈNE - TORONTO

La section locale 58 continue son importante campagne de syndicalisation. Le 7 août 2014, la section locale a déposé une requête d'accréditation concernant le Daniels Spectrum, un centre artistique et de divertissement opéré par Artscape près du parc Regent au centre-ville de Toronto. Le Bureau des relations de travail a organisé un vote le 14 août dernier, mais les boîtes de scrutin sont demeurées sous scellés. Artscape combat vigoureusement cette demande d'accréditation et elle veut éviter une disposition de la loi qui détermine le statut des employés au moment du dépôt de la requête d'accréditation. Artscape soutient qu'elle n'opère pas dans le domaine du divertissement. Une journée complète d'auditions a déjà eu lieu et cinq autres journées sont prévues. Le Fond de défense de l'Internationale vient en aide à la section locale dans cette affaire.

### SECTION LOCALE 210 - EDMONTON - SCÈNE

À l'automne 2014, la section locale 210 s'est engagée dans une campagne de syndicalisation qui a été couronnée de succès. Rapidement, la section locale a obtenu un nombre suffisant de cartes d'adhésions et elle a déposé une requête en accréditation, le 5 novembre 2014, visant le McLab Centre For The Performing Arts (MCPA) qui est situé à Leduc, en Alberta, une salle de 460 places. Le 2 décembre 2014, le Bureau des relations de travail de l'Alberta a accrédité la section locale 210 en tant que négociatrice pour tous les techniciens du MCPA. Les négociations ont par la suite débuté.

### SECTION LOCALE 63 - WINNIPEG - MIXTE

Le représentant international Barny Haines a aidé la section locale à conclure une entente pour fournir tous les techniciens de scènes et la main-d'œuvre audio-vidéo au Club Regent Casino, opéré par la société des loteries du Manitoba, une société de la Couronne provinciale, responsable de la conduite et de la gestion du jeu dans la province. Le Club Regent Casino est la première salle de concerts d'envergure à voir le jour à Winnipeg depuis plus d'un siècle. Parmi ses caractéristiques, elle possède une scène multiple appuyée sur des ascenseurs hydrauliques. La salle

peut être facilement transformée, d'un théâtre de 1400 places à un cabaret de 700 places ou encore en une surface plane pour les banquets, les expositions ou les mariages. La salle possède aussi des installations de son, d'éclairage et de vidéo à la fine pointe de la technologie.

### SECTION LOCALE 118 - VANCOUVER - SCÈNE

La représentante internationale Julia Neville est venue prêter main-forte à la section locale 118 pour négocier quelques ententes collectives. Plus particulièrement, deux ententes ont été récemment conclues entre la section locale et le Centre culturel de l'Est de Vancouver - l'une concerne les techniciens de scène et les habilleurs et l'autre le personnel d'accueil. Parmi les points saillants du contrat, on y retrouve des augmentations de salaire de 11 % étalées sur les cinq années de l'entente et rétroactives à partir de juin 2014 de même que l'inclusion du York Theatre qui a ouvert ses portes en décembre 2013.

### SECTION LOCALE 461 - ST.CATHARINES - WELLAND - NIAGARA FALLS - MIXTE

En 2011, la section locale a syndiqué les employés de l'Université Brock, avec l'aide de l'assistant du président McGuire. Elle a ensuite négocié une première entente collective qui a été récemment renouvelée.

En décembre 2013, au moment du transfert des installations de théâtre de l'Université Brock vers la municipalité et les autres théâtres qu'elle possède et opère, la section locale 461 a déposé, au Bureau des relations de travail de l'Ontario, une requête pour faire reconnaître le changement d'identité de l'employeur. Deux sections locales du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) (travailleurs internes et externes) avaient des ententes préexistantes prévoyant des conditions de travail globales applicables à tous les employés à temps plein de la ville de St Catharine. La ville et l'Université Brock ont présenté l'entente préexistante du SCFP pour barrer la route à l'accréditation de la section locale 461. L'Internationale et la section locale ont tenté à plusieurs reprises de s'adresser aux dirigeants du SCFP aux niveaux local, régional, provincial et fédéral. Les démarches de l'AIEST ont finalement abouti et les deux sections locales du SCFP ont maintenant communiqué avec le Bureau des relations de travail pour indiquer qu'elles ne s'opposaient pas à la requête présentée par la section locale 461 et qu'elles la soutenaient.

Après quelques rencontres au Bureau des relations de travail, les parties se sont entendues pour se rencontrer et discuter des grandes lignes de l'entente volontaire intervenue entre la ville de St.Catharines et la section locale 461. L'assistant du président McGuire mène les discussions avec les représentants de la section locale. Cette dernière demeure prudente, mais confiante d'obtenir une entente, sinon une nouvelle démarche auprès du Bureau des relations de travail est envisagée.

### SECTION LOCALE 471 - OTTAWA - KINGSTON - BELLEVILLE - MIXTE

La section locale avait une entente avec la ville d'Ottawa qui incluait le complexe Lansdowne Park/Civic Centre avant sa démolition. La ville d'Ottawa a vendu la majorité de ses droits de propriété à un nouveau groupe de propriétaires appelés le Ottawa



Sports and Entertainment Group (OSEG). La section locale 471 a récemment conclu une première entente collective avec OSEG. Cette entente a permis d'éviter un litige devant le Bureau des relations de travail de l'Ontario pour établir les droits de négociation de la section locale 471.

### SECTION LOCALE 669 - CAMERAMEN DE L'OUEST DU CANADA ET SECTION LOCALE 891 - TECHNICIENS DU CINÉMA DE LA COLOMBIE BRITANNIQUE ET DU YUKON

L'entente globale des syndicats du cinéma du Conseil de la Colombie britannique avec l'Alliance des producteurs de cinéma et de télévision (AMPTP) et l'Association canadienne de production des médias (CMPA) arrive à échéance le 31 mars 2015. Le Conseil inclut les sections locales 669 (camera) et 891 (techniciens) de l'AIEST et la section locale 155 des Teamsters. L'Internationale a déjà participé aux négociations des ententes antérieures avec les sections locales. Les négociations en vue d'un renouvellement ont débuté en novembre dernier, à Vancouver, et elles ont continué à Los Angeles pendant deux semaines en décembre 2014. Par rapport aux négociations précédentes, les deux parties avaient moins de propositions sur la table. Le point central de la négociation concernait les salaires et les avantages, l'amendement de la New Media Side Letter qui s'adresse aux productions avec un plus gros budget, les abonnements de vidéo sur demande et l'établissement d'un mécanisme de subvention pour la formation des métiers et la sécurité au travail. Les parties se sont entendues sur tous les sujets à l'exception des salaires et des avantages. Les négociations ont alors été interrompues et aucune autre date n'est prévue. En Colombie britannique, d'autres négociations sont en cours ou sont à venir, elles concernent la Guilde des directeurs et le syndicat des artistes.

### LE PROGRAMME POUR LES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES

Dernièrement, les industries au Canada ont subi les conséquences des amendements apportés au programme d'Immigration Canada concernant les travailleurs étrangers temporaires. Ces changements sont en vigueur depuis juin 2014. Après la dernière réunion du Bureau général, les représentants de l'AIEST ont assisté à plusieurs rencontres avec le gouvernement pour étudier une proposition de l'industrie du cinéma et de la télévision concernant le programme des travailleurs étrangers temporaires. L'AIEST a été désignée pour représenter la voix des travailleurs de toute l'industrie lors des neuf rencontres qui ont eu lieu jusqu'à maintenant, du mois d'août jusqu'au mois de décembre 2014 dans les villes de Vancouver, Toronto, Ottawa et Montréal.

### SECTEUR DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION

Le plus gros problème concerne la re classification des travailleurs venant au Canada qui sont considérés par Statistiques Canada comme « bas salariés »

ou « haut salariés » en tenant compte des salaires moyens pour leur classification qu'ils obtiendraient au Canada plutôt que de leur véritable salaire. Tous les acteurs ont été désignés comme étant de bas salariés non éligibles à l'obtention de permis accélérés. Il s'en est suivi de la confusion et des délais de productions qui ont nécessité l'intervention directe du ministre de l'Immigration dans plusieurs cas.

Le 20 septembre 2014, les demandes de permis ont été amendées pour classer les travailleurs en tant que « bas salariés » ou « haut salariés » sur la base de leurs revenus réels gagnés au Canada. Cette modification est venue régler les problèmes les plus urgents rencontrés par les productions.

L'industrie du cinéma et de la télévision a soumis une proposition au gouvernement canadien en août 2014. Elle recommande l'addition d'un modèle d'immigration appelé « Programme de mobilité internationale », qui viendrait s'ajouter au présent modèle du « Programme de travailleurs étrangers temporaires ». Ainsi, les employeurs munis d'une « lettre syndicale de concurrence » pourraient accéder à un processus plus rapide et moins dispendieux pour faire venir des travailleurs au Canada. Cette proposition cherche à répondre aux préoccupations actuelles concernant le programme des travailleurs étrangers, entre autres l'exigence du statut de résident permanent pour les travailleurs en transition et la période de temps cumulative où un travailleur étranger peut être employé au Canada.

### LE SECTEUR DES ARTS DE LA SCÈNE

Les préoccupations dans ce secteur concernent les frais supplémentaires et les restrictions apportées aux permis par les amendements de juin 2014. Toutefois, les délais rencontrés par les productions pour l'obtention des permis, ont causé moins de problèmes et moins de confusion administrative que dans le secteur du cinéma et de la télévision.

### LA CONVENTION « OFF-YEAR »

La Convention canadienne « Off Year » a eu lieu à Halifax, en Nouvelle Écosse, du 19 au 21 septembre 2014 et elle a connu la plus grosse participation à date avec 122 délégués et invités. Voici certains des points saillants de la Convention :

- La présentation de la version canadienne de la pièce de théâtre « Why Unions Still Matter »
- Des conférences données par des invités du Conseil du travail du Canada, des Fédérations du travail du DGC et d'autres organisations caritatives que nous appuyons.
- Des services offerts aux membres par Koskie Minsky, Great West Life, J&D Benefits et Aptus Benefits.
- Un premier sondage a été réalisé pour connaître les réactions des délégués par rapport à plusieurs changements apportés.

Le président Loeb a félicité le Bureau canadien et les sections locales au Canada pour le travail remarquable qu'ils effectuent. ■

syndicalisation et à la représentation ce, malgré l'évidence du tort causé aux syndicats par ces différents obstacles adoptés par le gouvernement. Toutefois, la Cour a statué que la province de la Saskatchewan ne pouvait enlever le droit de grève à ses employés, ce qui est contraire à la Charte des droits et libertés (section 2(d)) qui accorde le droit de s'engager dans des négociations avec une protection constitutionnelle qui permet aussi le droit de grève aux syndicats en cas d'impasse.

Ces deux décisions apportent un vent de fraîcheur dans un contexte où les politiciens provinciaux et fédéraux ont très souvent des agendas défavorables aux employés qui se traduisent par des lois qui viennent limiter leurs droits d'association et de négociation. En effet, la Cour suprême vient de reconnaître que la Charte garantit la liberté d'association en incluant le droit de s'engager dans des négociations véritables. La reconnaissance du droit de grève comme partie fondamentale du processus de la négociation est un point majeur qui vient mettre fin au recours systématique à des lois spéciales pour enlever aux syndicats le seul véritable levier qu'ils possèdent à la table de négociation. ■

### MONTRÉAL - L'AQTIS PROVOQUE UN LITIGE

Le vice-président international John Lewis et les agents d'affaires des sections locales 514 et 667, Michel Charron et David Rumley ont présenté un rapport au Bureau général sur le déroulement de la période ouverte prévue par la loi 32 du Code du travail du Québec et sur les droits de négociation de l'AIEST dans cette province.

Les représentants ont d'abord offert un survol de l'historique du conflit qui a opposé l'AQTIS et l'AIEST à Montréal, à partir de 2004. Pour régler la situation, le gouvernement du Québec a fini par adopter, en 2009, la loi 32 qui détermine, pour les productions cinématographiques, quatre différents secteurs de représentation répartis entre l'AQTIS et l'AIEST. La période ouverte prévue par la loi 32 a débuté le 1er avril 2014. Cette période permet à l'une ou l'autre des parties de tenter de s'approprier des droits de négociation et de demander au tribunal du travail de modifier la répartition de la représentation syndicale en conséquence.

Après de nombreuses consultations entre les sections locales 514 et 667, l'AIEST a pris position en faveur d'un statu quo. Cependant la Guilde des directeurs du Canada a présenté trois requêtes cherchant à déplacer l'AQTIS dans certaines classifications et l'AIEST n'est pas intervenue dans ces requêtes. De son côté, l'AQTIS a déposé, le 1er mai 2014, une requête pour que les secteurs 3 et 4 soient jumelés et qu'elle puisse représenter ainsi toutes les classifications à l'intérieur de ces secteurs sauf quelques exceptions. Le 30 mai, les sections locales 514 et 667 se sont tout à tour opposées à la requête de l'AQTIS et elles ont manifesté leur objection devant le Bureau des relations de travail.

L'AIEST, par l'intermédiaire de ses sections locales 514 et 667, se prononce toujours en faveur du statu quo. L'AIEST ne cherche pas à faire amender les secteurs de négociation établis par la loi 32. En s'objectant à l'AQTIS, l'AI cherche à faire rejeter la requête de cette dernière. Les parties sont maintenant au beau milieu d'une longue série d'auditions. Il y a eu jusqu'à maintenant 7 journées d'auditions et 17 autres sont prévues jusqu'en juin 2015. L'Internationale soutient les efforts des sections locales 514 et 667 avec la participation directe du vice-président Lewis et du conseiller juridique canadien Schirru de même qu'avec l'appui du Fond de défense de l'Internationale.

Le président Loeb a assuré le Bureau canadien et les sections locales 514 et 667 que l'AIEST va continuer d'affecter toutes les ressources nécessaires pour protéger sa juridiction dans l'industrie du cinéma au Canada et défaire la requête de l'AQTIS. ■



### NATALIE GOYER ET LA SECTION LOCALE 56 PASSENT À L'HISTOIRE

Le 25 novembre 2014, Natalie Goyer a été élue présidente de la section locale 56 de l'AIEST. Elle devient ainsi la première femme à atteindre la présidence dans la plus vieille section locale au Canada. ■ Membre depuis 2002, Natalie a joint les rangs de la section locale lors d'une campagne de syndicalisation à la salle Pierre Mercure à Montréal. Après avoir joué un rôle clef dans la syndicalisation de son théâtre et après avoir négocié la première entente collective, Natalie croit maintenant plus que jamais à l'importance des syndicats. ■ Natalie a déjà servi sa section locale à titre de secrétaire-archiviste et par la suite comme vice-présidente. Elle regarde maintenant vers l'avenir pour continuer de moderniser et de faire évoluer la plus vieille section locale au Canada. Bravo Natalie! ■

### PLAN DE RETRAITE CANADIEN

Les vice-présidents internationaux John Lewis et Damian Petti et la représentante Julia Neville ont présenté au Bureau général un rapport sur l'état actuel du Plan de retraite canadien de l'AIEST.

L'actif du plan de retraite canadien de l'AIEST dépasse maintenant les 270 millions \$ grâce à la participation de plus de 15 000 membres et de 30 sections locales. À ce rythme, les frais d'administration diminueront bientôt lorsque l'actif du Fonds aura atteint 300 millions \$.

Le Fonds a été bien administré et il a surpassé le rendement moyen des marchés tout en prenant moins de risques. Pour les cinq dernières années, les rendements sont de l'ordre de 7,5 % pour les portefeuilles modérés et de 10,77 % pour les portefeuilles plus actifs. Les taux de rendement ont été encore plus élevés pour les douze derniers mois en atteignant des pourcentages variant entre 9,5 % et 10,46 %.

### PLAN DE SANTÉ CANADIEN

Depuis la création du Plan de santé canadien, 20 sections locales ont adhéré au Plan et le total des primes s'élève maintenant à plus 18 millions \$, une augmentation de plus de 50 % depuis le renouvellement du 1<sup>er</sup> juillet 2014. Cette augmentation découle principalement de la participation accrue et plus étendue de la section locale 891 qui offre maintenant des soins de santé supplémentaires et des soins dentaires.

La convergence des différents plans de santé des sections locales est présentement envisagée afin de diminuer encore davantage les coûts. La possibilité d'offrir un Plan de santé pour les membres retraités est aussi présentement à l'étude.

### L'ÉQUIPE DE LOBBYISTES DE L'AIEST AU CANADA

Les vice-présidents internationaux John Lewis et Damian Petti et la directrice des opérations du Bureau canadien, Krista Hurdon ont présenté au Bureau général un rapport sur leur participation au Lobby Days à Ottawa du 6 au 7 octobre 2014.

Le vice-président Petti a expliqué que les prochains efforts du comité se concentreront dans cinq secteurs:

- 1 Les récents changements apportés au programme des travailleurs étrangers temporaires ;
- 2 L'embauche par le gouvernement fédéral des membres de l'AIEST pour travailler lors des festivités entourant le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération ;
- 3 Les crédits d'impôt pour les organisations artistiques canadiennes ;
- 4 Des rencontres avec des membres de l'opposition concernant les lois anti-syndicales du gouvernement conservateur (Lois C-377 et C-525) ;
- 5 Les changements apportés au régime d'assurance emploi qui ont un impact négatif pour les membres de l'AIEST à travers le Canada.

Le président Loeb a félicité le Bureau canadien pour ses efforts de lobbyisme et il a confirmé que l'établissement de liens avec les décideurs politiques partout en Amérique du Nord est une priorité pour l'AIEST afin de protéger ses membres. ■

### BUREAU GÉNÉRAL

MATTHEW D. LOEB  
Président international

JAMES B. WOOD  
Secrétaire trésorier général  
207 West 25<sup>th</sup> Street, 4<sup>th</sup> Floor  
New York NY 10001  
Tél. 212 730-1770  
Fax 212 730-7809

Bureau canadien  
JOHN M. LEWIS  
10<sup>e</sup> Vice-Président international  
Directeur des affaires canadiennes  
22 St-Joseph Street  
Toronto ONT M4Y 1J9  
Tél. 416 362-3569  
Fax 416 362-3483

Secrétaire du 11<sup>e</sup> district  
CHERYL BATULIS  
2 Neilor Crescent  
Toronto ONT M9C 1K4  
Tél. 416-622-8555  
Fax 416-620-5041  
iadistrict11@gmail.com

### COMMENT REJOINDRE LES SECTIONS LOCALES

56 > Montréal  
CARL GODIN  
Secrétaire archiviste  
1, rue de Castelnau Est Local 104  
Montréal QC H2R 1P1  
Tél. 514 844-7233  
Fax 514 844-5846

262 > Montréal  
ISABELLE WOUTERS  
Secrétaire archiviste  
1945 Mullins Bureau 160  
Montréal QC H3K 1N9  
Tél. 514 937-6855  
Fax 514 272-5763  
ysowout10@hotmail.com

514 > Montréal  
IAN LAVOIE  
4530 rue Molson, Bureau 201  
Montréal QC H1Y 0A3  
Tél. 514-937-7668  
Fax 514-937-3592  
ian.lavoie@iatse514.com

ICG 667 > Est du Canada  
DAVID ORTON  
229 Wallace Avenue  
Toronto ON M6H 1V5  
Tél. 416-368-0072  
Sans frais (Est du Canada)  
1-877-368-1667  
Fax 416-368-6932

863 > Montréal  
MÉLANIE FERRERO  
4251 rue Fabre  
Montréal QC H2J 3T5  
Tél. 514-524-1630  
iatse863@gmail.com

523 > Québec  
RINA CAMPION  
2700, rue Jean-Perrin  
Bureau 490  
Québec QC G2C 1S9  
Tél. 418-847-6335  
Fax. 418-847-6335

849 > Provinces maritimes  
RAYMOND MAC DONALD  
15 McQuade Lake Crescent, 2<sup>nd</sup> floor  
Halifax NS B3S 1C4  
Tél. 902 425-2739  
Fax 902 425-7696

LORRAINE ALLEN  
Administratrice  
Régime de retraite canadien  
de l'industrie du divertissement  
22 St. Joseph Street  
Toronto ONT M4Y 1J9  
Tél. 416-362-2665  
Fax 416-362-2351  
www.ceirp.ca

POUR REJOINDRE L'ÉDITEUR  
ROBERT CHARBONNEAU  
bobcharbonneau@videotron.ca

BULLETIN AIEST (IATSE)  
CP 34123, Québec QC  
Canada G1G 5X0